



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'AREQ accueille favorablement la nomination de Francine Charbonneau comme ministre des Aînés et de la Famille

Québec, le 23 avril 2014 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ – CSQ) accueille favorablement la nomination de M^{me} Francine Charbonneau à titre de ministre des Aînés et de la Famille. L'AREQ déplore toutefois le faible taux de femmes au sein du conseil des ministres, contrairement à l'engagement qui avait été formulé par M. Philippe Couillard.

« Nous aurions vu d'un bon œil la nomination d'une ministre exclusivement dédiée aux personnes âgées. Cela dit, ce qui importe le plus, c'est que le Parti libéral remplisse ses engagements visant spécifiquement les personnes âgées, par exemple en matière de lutte à la maltraitance, de fiscalité et de taxation, de soins à domicile et de soutien aux personnes proches aidantes. Nous nous attendons donc à ce que tous les membres de l'équipe gouvernementale posent des gestes concrets pour y donner suite », souligne le président de l'AREQ, M. Pierre-Paul Côté.

Projet de loi « mourir dans la dignité »

À très court terme, l'AREQ s'attend à ce que le nouveau premier ministre donne suite à son engagement de rappeler le projet de loi « mourir dans la dignité ». Ce projet de loi était rendu à l'étape de l'adoption finale au moment de la dissolution de l'Assemblée nationale. « Un travail colossal de consultation, de réflexion et d'échanges a été réalisé de manière judicieuse et respectueuse, sans partisanerie, sous la responsabilité de l'ancienne ministre Véronique Hivon. Maintenant, nous nous attendons à ce que l'ensemble des députés de la nouvelle législature donne leur accord pour que le projet de loi soit rappelé, puis adopté », a ajouté M. Côté.

Au cours des prochaines semaines, l'AREQ sollicitera des rencontres avec la ministre Charbonneau et avec le nouveau président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, notamment concernant le dossier de la protection du pouvoir d'achat. Le contexte budgétaire actuel ne doit pas servir de prétexte pour couper dans les services publics et renier des engagements fondamentaux qui ont été pris envers les citoyens du Québec.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'AREQ compte plus de 56 000 membres répartis sur le territoire québécois, mais aussi à l'extérieur du Québec. Elle affirme sa volonté de reconnaître le principe de l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux et économiques de ses membres et des personnes âgées et de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

Source : Lise Legault, directrice générale
418 525-0611
www.araq.qc.net